

# Chronique Roubaissienne

BUREAU : 39, Rue Pauvre, 39 — ROUBAIX

## Une grève au peignage Motte

Les ouvriers réclament, par l'augmentation de la vie, deux centimes d'augmentation à l'heure. — M. Motte refuse et la grève éclate.

Une grève vient d'éclater au peignage Alfred Motte & Co.

Le coût de la vie augmentant chaque jour, les ouvriers ne pouvant plus arriver, comme on dit, à joindre les deux bouts, s'adressent à leur patron pour demander deux centimes de plus à l'heure.

Cette détermination fut prise par M. Edouard Meillassoux et son fils qui déclarent ne pouvoir s'engager avant le retour de M. Eugène Motte alors en Fologne, où, comme chef d'usine, le maître de Roubaix possède un certain nombre d'usines.

Revenu par le Carnaval afin de manger les couquebaques en famille, M. Eugène Motte rédigea aussitôt la réponse suivante qui fut placardée dans l'usine le jour du Mardi-Gras alors reporté pendant deux jours de plus à cause de la nuit ne travaillant pas.

« Le 15 février, le maître Alfred Motte & Co vous a fait connaître par vote d'affiche l'étendue des sacrifices qu'elle consentait pour avoir la paix dans l'usine.

« Nous avons le regret de ne pouvoir satisfaire vos demandes nouvelles et nous maintenons dans leur intégralité les tarifs actuels.

« Nota Bene. — La paie s'effectuera dorénavant le vendredi dans la soirée pour le personnel de nuit et le samedi dans la journée pour le personnel de jour.

« Les complaisants s'arrêteront le vendredi matin à 8 heures.

Roubaix, le 28 février 1911.

## CEST LA GRÈVE !

Cette réposée, en présence de l'augmentation de toutes les denrées de première nécessité, était une véritable provocation.

Les ouvriers y répondirent immédiatement en déclarant la grève.

En ce qui concerne le « Nota Bene » il est remarquable qu'avec ce système chacun d'eux laissera le produit de deux journées de travail entre les mains des patrons. Ils rappellent que M. Motte avait déjà essayé d'imposer ce système mais qu'il avait dû y renoncer devant la protestation de tous ses ouvriers.

UN MANIFESTE DES OUVRIERS

Pour le reste, c'est-à-dire en ce qui concerne l'augmentation de deux centimes que M. Motte leur refuse ils répondent par la note suivante :

« Depuis trois semaines, les délégués des ouvriers sont entrés en pourparlers avec les patrons et ont tout fait pour éviter la grève.

« MM. Meillassoux avaient demandé d'augmenter le retour de M. Eugène Motte. Aussitôt rentré de Fologne, celui-ci approuva son intention en lui faisant signer un mandat d'arrêt, prétextant de l'absence des ouvriers, de jour et de nuit, sur le Carnaval, et les mettant par là même dans l'impossibilité de protester.

« C'est sur la question de l'application de ce tarif que les ouvriers ont déclaré la grève.

« C'est donc M. Motte qui a poussé ses ouvriers hors de l'usine.

« Nous espéons que l'opinion publique fera de son attitude.

« Les grévistes sont au nombre de 1800 environ.

## Un contre mille

Les maladies de la peau sont légères et, fait remarquable, ne sont jamais arrivées, à lui seul, à les guérir toutes. Ce remède s'appelle « Cadum » et sa puissance curative est stupéfiante. Si par malheur l'eczéma, ou quelque autre maladie vous rongent et vous pousse à vous gratter jusqu'à sang, essayez sans retard un instant d'essayer le Cadum et vos démangeaisons cesseront comme par enchantement, un calme bienfaisant succèdera à vos douleurs et votre mal s'en ira bien vite. Toutes pharmacies, pour 50 c. et 1 fr. la boîte.

## L'INCINERATION A ROUBAIX

L'hygiène est la partie de la médecine qui donne les règles à suivre pour la conservation de la santé. Elle doit faire partie de l'enseignement et, selon moi, y occuper une place plus prépondérante dans les programmes de nos écoles.

Malheureusement, au moment où nous sommes en France, la mortalité diminue et la mortalité augmente, on délaisse ce genre d'enseignement qui ferait relever notre population, et on prête très volontiers encore une brève trop complaisante à l'ignorance et à la superstition. C'est ainsi que l'incinération des cadavres ne se fait presque pas, à la grande joie de la gent noire, qui profite beaucoup de l'inhumation des corps morts, tant au point de vue pécuniaire que de triomphe de ses doctrines funéraires et mortuaires.

Dans le Nord, où la population est très dense, où les cimetières situés dans les agglomérations sont une cause de contamination permanente, par les germes morbides, il y a pas de four crématoires. En attendant, cette façon de faire disparaître les cadavres répondrait au désir d'un grand nombre d'habitants.

Sur l'initiative de quelques personnes de Roubaix, l'incinération va faire concurrence à l'inhumation. Ces hygiénistes, toujours dévoués au bien-être de leurs concitoyens, ont compris que le cimetière trop petit d'une aussi grande ville, ne pouvait qu'augmenter le pourcentage des statistiques de mortalité; ils ont démontré que les émanations qui s'échappaient d'un terrain à rebuts cadavériques étaient nuisibles à la santé des Roubaissiens et que les eaux traversant les corps en putréfaction allaient porter leurs effets dévastateurs et sournois dans les quartiers ouvriers, où la fièvre typhoïde règne à l'état permanent. Ils ont obtenu le terrain de leur projet, et ont fait voter par le conseil municipal une loi qui autorise la construction d'un four crématoire à Roubaix.

Aussi, toujours à la recherche d'avoir une ville plus saine et moins contaminée, nous nous associons à ces philanthropes pour leur faire part de nos idées et nous nous proposons de faire de l'hygiène à Roubaix, et pour faire disparaître les superstitions qui condamnent l'hygiène incinération.

Puisse ce four crématoire être bientôt construit dans notre ville, où la mortalité est si élevée. Puisse cette idée de la crémation faire son chemin et nous aurons doté notre ville d'une construction qui la rendra plus habitable parce que plus saine.

Léonid.

## AUDACIEUX CAMBRIOLAGE

Nous avons le regret de ne pouvoir satisfaire vos demandes nouvelles et nous maintenons dans leur intégralité les tarifs actuels.

« Nota Bene. — La paie s'effectuera dorénavant le vendredi dans la soirée pour le personnel de nuit et le samedi dans la journée pour le personnel de jour.

« Les complaisants s'arrêteront le vendredi matin à 8 heures.

Le soir, le maître Alfred Motte & Co vous a fait connaître par vote d'affiche l'étendue des sacrifices qu'elle consentait pour avoir la paix dans l'usine.

« Nous avons le regret de ne pouvoir satisfaire vos demandes nouvelles et nous maintenons dans leur intégralité les tarifs actuels.

« Nota Bene. — La paie s'effectuera dorénavant le vendredi dans la soirée pour le personnel de nuit et le samedi dans la journée pour le personnel de jour.

« Les complaisants s'arrêteront le vendredi matin à 8 heures.

## NOUVEAUX EXPLOITS DE CAMBRIOLERS

Hier matin, Louis Botsant, âgé de 52 ans, cabaretier, demeurant 250, rue Pierre-de-Roubaix, a constaté que des malfaiteurs s'étaient introduits pendant la nuit, en coupant une toile, dans le chalet qui se trouve boulevard de Cambrai, à l'angle de la rue Mirabeau.

Ils avaient enlevé un panier de 24 bouteilles de liqueurs diverses valant 200 francs.

Des malfaiteurs, les mêmes sans doute, se sont introduits par escalade dans la maison en construction de M. Valentin Hoffmann, avenue des Villars. Ils ont coupé et emporté le cuir du sac à outils de l'ouvrier électricien Marcel Landré.

## ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN

Don en reconnaissance d'un service rendu 20 francs. 82 kilos vieux cuirs.

Semaine du 20 au 26 février 1911 : Nombre de portions distribuées : grandes personnes, 1296; enfants, 208. Total : 1504.

## UN BON MARI

Procès-verbal pour coups à sa femme a été dressé à Florimond Vaureux, âgé de 25 ans, caoutchouquier, demeurant rue Monge, 56.

## DOIGT ECRASE

Chez Félix Delattre, marchand de charbons, quai de Calais, Paul Soété, âgé de 15 ans, bottelier, demeurant rue de Valenciennes, a été victime d'un grave accident.

En passant sur la botte pour la faire tomber dans le trou destiné à la recevoir, l'annulaire gauche fut pris par la machine.

Il en est résulté une plaie par arrachement de l'extrémité de ce doigt. L'incapacité de travail sera de trois semaines.

## L'ACTUALITE EN VITRINES

A voir dans les vitrines du hall du « Nord-Touriste », il contour Saint-Martin, à Roubaix, les photographies suivantes :

Le Carnaval à Nice, le Crabe-Araignée montre, l'Apparition de la Juppe-Colotte, un Quai qui s'effondre dans la Seine, Mort subite du Général Brun, le Concours agricole, etc...

## MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Le Préfet du Nord vient d'adresser la lettre suivante à M. le Maire de Roubaix :

Par décret en date du 28 janvier 1911, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie m'a fait connaître que le nombre de candidats de candidats à la médaille d'honneur du travail, a obligé son Administration à ne tenir compte de l'ordre que le nombre de candidats devant être considérés comme sortis d'apprentissage ou remplissant effectivement un poste d'ouvrier ou d'employé, c'est-à-dire lorsqu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

« Val l'honneur de vous prier de vouloir bien vous conformer à cette décision et ne m'adresser à l'avenir que des dossiers de candidats ayant au moins 16 ans de services ininterrompus à partir de l'âge de 16 ans.

Le Préfet du Nord : SIND : L. VINCENT.

## POUR DEGRADER LE STAND

Une enquête est ouverte sur le projet d'acquisition amiable pour le prix de 1.127 fr. 76, d'une bande de terrain de 223 mètres carrés et de superficie, appartenant à M. Louis Riquelme, de Neuve-Bourg, en vue de l'ouverture d'une voie nouvelle longeant le nouveau stand de tir.

Le projet d'ouverture de cette voie a l'appui sera déposé à la Mairie pendant huit jours, du 3 au 10 mars inclusivement, pour que les habitants intéressés puissent donner leur avis.

Le projet, de 9 heures à midi et de 3 à 5 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet, par M. le Préfet, fera connaître à la Mairie, le 11 mars prochain, de 3 à 5 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

## Je ne fume que le NILL

CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT ET DE DECLAMATION

Voici le programme de la 4e séance qui aura lieu dimanche prochain, à 5 heures précises, au théâtre de Roubaix-Fontaine :

A 5 heures précises : Déclaration, section dramatique (Division supérieure).

1. M. J. G. de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

2. M. Jules Bossier, de Bruges, « La Bénédiction », François Coppée.

3. M. Maurice Janssens, de Roubaix, « Hernani », Victor Hugo.

4. D. L. F. de Roubaix, « La Grève des Forgeons », F. Coppée.

5. M. Paul Henard, de Roubaix, « L'Orange », Ch. Feytaud.

6. M. Arthur Bossier, de Bruges, « L'Épave », François Coppée.

7. M. M. de Valenciennes, « Le Coup de canot », François Coppée.

8. M. Delorme, de Tourcoing, « Le Roi s'amuse », Victor Hugo.

9. M. Beaumont, de Valenciennes, « L'Aiguilleur », J. Clamade.

10. M. Carlos Delaesch, de Roubaix, « La Bénédiction », François Coppée.

11. M. M. de Valenciennes, de Tourcoing, « L'Épave », François Coppée.

12. M. de Valenciennes, de Bruges, « L'Épave », François Coppée.

A 7 heures : Comédies (Catégorie B) : La Femme, Comédie en un acte de Grenet-Danour, interprétée par MM. A. J. Bossier, de Bruges.

A 8 heures 15 : Déclaration, Dames Division unique.

14. Mlle Marcelle Firmin, d'Amiens, « Pauvre homme », Ph. Tonelli.

15. Mlle Bouvain, de Roubaix, « Oh ! J'aimais », Ph. Tonelli.

16. Mlle Jenny Carpentier, d'Amiens, « Vies, Grand Dairou ». — Ph. Tonelli.

17. Mlle M. Ghesquiers, d'Houbaert, « La Baiser de l'Assommoir », Villiers.

18. Mlle Gabrielle Mercier, de Roubaix, « La Mère du Supplément », Grenet-Danour.

19. Mlle Madeleine Robiquet, de Lille, « La Mère », M. Zamacois.

20. Mlle M. Comédies (Catégorie B) : Jean Millet, Comédie en un acte de Paul Ivoi, interprété par le cours de diction de Tourcoing.

A 9 heures : Théâtre (Honneur).

1. M. M. de Valenciennes, « L'Épave », François Coppée.

2. M. B. Heunelle, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

3. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

4. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

5. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

6. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

7. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

8. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

9. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

10. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

11. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

12. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

13. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

14. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

15. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

16. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

17. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

18. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

19. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

20. M. M. de Valenciennes, de Roubaix, « L'Épave », François Coppée.

## UN MALADE SE FEND

A peine sorti de l'hôpital, un journaliste se casse la mort.

Intrigué par le mystère de son frère qui lui avait demandé l'hospitalité la veille et qu'il avait vu dans le matin, M. de Valenciennes se rendit à sa chambre et fut terrifié par le spectacle qui se présenta à ses yeux.

Charles Wicart, 38 ans, journaliste, domicilié à Valenciennes, s'était pendu à un poteau, au pied de son lit. Le corps encore chaud ne se ramena cependant pas sous l'action des soins empressés que furent donnés en vain.

Wicart, dont le suicide est attribué à une fièvre chaude, sortit de l'hôpital de Lille.

Un docteur a fait les constatations d'usage.

## CHERENO

Le docteur a relevé une plaie très grave par arrachement du pouce. Il a dû pratiquer l'amputation d'une phalange.

## LE FALLU AMPUTER

Chez Motte frères, filateurs, rue des Plais, Marie Mortier, âgée de 17 ans, bachelule, a vu le pouce gauche serré contre la crémaillère du banc en gros en enlevant la bourse de coton.

Le docteur a relevé une plaie très grave par arrachement du pouce. Il a dû pratiquer l'amputation d'une phalange.

## TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

Hier matin, vers une heure et demie, deux individus ont tenté de pénétrer chez le docteur Garette, rue d'Avray. Déjà ils avaient brisé une vitre à la fenêtre sur le devant de la maison, lorsque les voisins éveillés vinrent les déranger.

Les malfaiteurs prirent le sage parti de s'enfuir.

## ON ARRÊTE DEUX FRAUDEURS

Les douaniers de la Marlière ont arrêté, hier matin, vers deux heures, Jules Tiberghien, âgé de 17 ans, teinturier, rue de la Blanche-Porte, cour Vanhoutte, et Paul Girondin, âgé de 14 ans, teinturier, rue des Girondins.

Ils étaient porteurs de 36 kilos de café vert et de 1 kilo de poivre en grain, le tout d'une valeur de 113 francs.

## CLUB AEROSTATIQUE TOURQUENNOIS

La commission a décidé, dans sa réunion, de remettre l'Assemblée au jeudi 9 mars 1911.

## MAISON CAMBRIOLEE

Théophile Rotsa, demeurant rue de Guilnes, 96, avait quitté son domicile mardi soir, à six heures et demie, avec sa femme, pour aller voir les masques.

Hier matin, en rentrant, ils furent assez désagréablement surpris en trouvant la porte de leur domicile fracturée.

Des malfaiteurs, profitant de leur absence, étaient entrés chez eux, avaient tout fouillé, fracturé une armoire à glace et emporté vingt-sept œufs, deux kilos de beurre, et un kilo de fruits secs.

## MALECONTRIBUTEUR CHUTE

Au peignage de la Tossée, rue de Roubaix, Henri Ghesquière, âgé de 30 ans, homme de peine, est tombé en poussant un chariot de laine.

Il en est résulté la fracture d'une côte dans la région sterno-costale gauche.

Le docteur, qui fait des réserves, a prescrit six semaines de repos.

## RIDE AU CABARET

Arthur Castel, âgé de 27 ans, rattacheur, demeurant rue du Moulin Fagot, 2, se trouvant dans un cabaret de la rue Winoc-Chaque, ivre comme plusieurs polonais, chercha querelle au domestique de M. Desmettre.

Celui-ci ayant voulu intervenir pour défendre son employé, reçut un formidable coup de tête et plusieurs coups de poing.

Procès-verbal a été dressé à Castel pour ivresse, coups et blessures.

## IL FAUT PURGER

En vertu d'un jugement rendu le 2 février, le condamnant à quinze jours de prison pour outrages à agents, la police de sûreté a arrêté hier, à une heure et demie, rue Basses-Meures, Auguste Parsis, âgé de 26 ans, peintre, demeurant dans cette rue, au numéro 19.

## ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 1er mars 1911

Naissances. — Desvrières Désiré, rue Elbeuf, 11. — Desvrières Emile, rue Dabouly, 11. — Desvrières Simonne, rue du Blanc-Sau, 270. — Canpel Georges, quai de Bordeaux. — Delapaux Jules, rue de Valenciennes, 22. — Desvrières Elisabeth, rue de Valenciennes, 22. — Dubois Maurice, rue Carnot, 11. — Déca, — Boty Albert, 3 ans, rue Serpentine. — Vanpary Paul, 57 ans, peintre, rue Houtchard, 12. — Lemaire, 4 ans, rue Moulin-Fagot. — Herman Elise, 51 ans, sans profession, rue Nationale, 122. — Decock Hélène, 38 ans, sans profession, rue de Mulhouse, 1.

## Grave accident de voiture

Un charretier gravement blessé

Un domestique de M. Emile Declercq, brasseur à Hem, Hubert Parent, âgé de 37 ans, remorqué de la gare de Lannoy par la rue du Champ-de-Mars, conduisant assis à son sommet, un camion chargé de machines à vapeur, a été renversé et a passé une autre voiture. Par la violence du choc, le malheureux domestique fut projeté sur le trottoir et se cassa la nuque.

Le docteur Gaudinard, qui constata plusieurs côtes fracturées et une épaule luxée. L'hélio praticien craint en outre des lésions internes.

Parent a été reconduit à son domicile.

## TOUFFLERS

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons aura lieu ce samedi, à 3 heures, salle de l'école des filles, avec le concours de M. le docteur Lambéty.

## FOOT-BALL

Le match de l'A. S. d'Annoeppes contre le Foot-Club de Valenciennes a été gagné par un vent des plus violents, par ce dernier.

## GRAVE ACCIDENT

Un ouvrier charbonnier a été tué par un train de charbon.

Le docteur a relevé une plaie très grave par arrachement du pouce. Il a dû pratiquer l'amputation d'une phalange.

## CHERENO

Le docteur a relevé une plaie très grave par arrachement du pouce. Il a dû pratiquer l'amputation d'une phalange.

## LE FALLU AMPUTER

Chez Motte frères, filateurs, rue des Plais, Marie Mortier, âgée de 17 ans, bachelule, a vu le pouce gauche serré contre la crémaillère du banc en gros en enlevant la bourse de coton.

Le docteur a relevé une plaie très grave par arrachement du pouce. Il a dû pratiquer l'amputation d'une phalange.

## TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

Hier matin, vers une heure et demie, deux individus ont tenté de pénétrer chez le docteur Garette, rue d'Avray. Déjà ils avaient brisé une vitre à la fenêtre sur le devant de la maison, lorsque les voisins éveillés vinrent les déranger.

Les malfaiteurs prirent le sage parti de s'enfuir.

## ON ARRÊTE DEUX FRAUDEURS

Les douaniers de la Marlière ont arrêté, hier matin, vers deux heures, Jules Tiberghien, âgé de 17 ans, teinturier, rue de la Blanche-Porte, cour Vanhoutte, et Paul Girondin, âgé de 14 ans, teinturier, rue des Girondins.

Ils étaient porteurs de 36 kilos de café vert et de 1 kilo de poivre en grain, le tout d'une valeur de 113 francs.

## CLUB AEROSTATIQUE TOURQUENNOIS

La commission a décidé, dans sa réunion, de remettre l'Assemblée au jeudi 9 mars 1911.

## MAISON CAMBRIOLEE

Théophile Rotsa, demeurant rue de Guilnes, 96, avait quitté son domicile mardi soir, à six heures et demie, avec sa femme, pour aller voir les masques.

Hier matin, en rentrant, ils furent assez désagréablement surpris en trouvant la porte de leur domicile fracturée.

Des malfaiteurs, profitant de leur absence, étaient entrés chez eux, avaient tout fouillé, fracturé une armoire à glace et emporté vingt-sept œufs, deux kilos de beurre, et un kilo de fruits secs.

## MALECONTRIBUTEUR CHUTE

Au peignage de la Tossée, rue de Roubaix, Henri Ghesquière, âgé de 30 ans, homme de peine, est tombé en poussant un chariot de laine.

Il en est résulté la fracture d'une côte dans la région sterno-costale gauche.

Le docteur, qui fait des réserves, a prescrit six semaines de repos.

## RIDE AU CABARET

Arthur Castel, âgé de 27 ans, rattacheur, demeurant rue du Moulin Fagot, 2, se trouvant dans un cabaret de la rue Winoc-Chaque, ivre comme plusieurs polonais, chercha querelle au domestique de M. Desmettre.

Celui-ci ayant voulu intervenir pour défendre son employé, reçut un formidable coup de tête et plusieurs coups de poing.

Procès-verbal a été dressé à Castel pour ivresse, coups et blessures.

## IL FAUT PURGER

En vertu d'un jugement rendu le 2 février, le condamnant à quinze jours de prison pour outrages à agents, la police de sûreté a arrêté hier, à une heure et demie, rue Basses-Meures, Auguste Parsis, âgé de 26 ans, peintre, demeurant dans cette rue, au numéro 19.

## ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 1er mars 1911

Naissances. — Desvrières Désiré, rue Elbeuf, 11. — Desvrières Emile, rue Dabouly, 11. — Desvrières Simonne, rue du Blanc-Sau, 270. — Canpel Georges, quai de Bordeaux. — Delapaux Jules, rue de Valenciennes, 22. — Desvrières Elisabeth, rue de Valenciennes, 22. — Dubois Maurice, rue Carnot, 11. — Déca, — Boty Albert, 3 ans, rue Serpentine. — Vanpary Paul, 57 ans, peintre, rue Houtchard, 12. — Lemaire, 4 ans, rue Moulin-Fagot. — Herman Elise, 51 ans, sans profession, rue Nationale, 122. — Decock Hélène, 38 ans, sans profession, rue de Mulhouse, 1.

## Grave accident de voiture

Un charretier gravement blessé

Un domestique de M. Emile Declercq, brasseur à Hem, Hubert Parent, âgé de 37 ans, remorqué de la gare de Lannoy par la rue du Champ-de-Mars, conduisant assis à son sommet, un camion chargé de machines à vapeur, a été renversé et a passé une autre voiture. Par la violence du choc, le malheureux domestique fut projeté sur le trottoir et se cassa la nuque.

Le docteur Gaudinard, qui constata plusieurs côtes fracturées et une épaule luxée. L'hélio praticien craint en outre des lésions internes.

Parent a été reconduit à son domicile.

## TOUFFLERS

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons aura lieu ce samedi, à 3 heures, salle de l'école des filles, avec le concours de M. le docteur Lambéty.

## FOOT-BALL

Le match de l'A. S. d'Annoeppes contre le Foot-Club de Valenciennes a été gagné par un vent des plus violents, par ce dernier.

## GRAVE ACCIDENT

Un ouvrier charbonnier a été tué par un train de charbon.

# Chronique Valenciennaise

BUREAU : 39, Rue Pauvre, 39 — ROUBAIX

## Grave accident rue des Postes

Un grave accident, sur les suites duquel on ne peut encore se prononcer, est survenu mercredi matin, rue des Postes.

Vers 4 heures 15, un taxi-auto 797-D-4, conduit par son propriétaire, M. D..., longeait la rue des Postes en suivant sa droite, se dirigeant vers la place Sébastopol, lorsqu'il arriva à hauteur du numéro 95, il heurta une baladeuse française par Mme Dewalke, née Joséphine Vandenberghe, 60 ans, marchande de légumes, domiciliée rue des Postes, cour Bos, 6.

Sous la violence du choc, la pauvre femme fut précipitée sur la chaussée et se blessa sérieusement.

Le chauffeur s'empressa de porter secours à la victime, qu'il transporta en hâte dans une pharmacie, où un docteur, requis, vint l'examiner.

Le médecin constata que, dans sa chute, Mme Dewalke s'était fait une fracture de la tête et avait en outre une double fracture de la jambe droite.

Après avoir reçu les soins que nécessitait son état, la blessée, qui se trouvait dans le coma, fut aussitôt transportée à l'hôpital de la Charité, où son état a été jugé très grave, sinon désespéré.

M. Ducreux, commissaire du quatrième arrondissement, a ouvert une enquête, à l'effet d'établir les responsabilités de cet accident.

## Au Parquet

Le drame du « Père Lachaise »

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Houeix, juge d'instruction, a procédé hier à l'interrogatoire de Mme veuve Fallex, catarière à Roubaix, qui faillit, en décembre dernier, être assassinée par un individu de nationalité belge, nommé Andelhoff.

Au magistrat qui l'interrogeait, Andelhoff avait toujours prétendu que c'était, poussé par la jalousie, qu'il avait voulu tuer Mme Fallex. Il ajoutait même qu'il avait fait un rêve dans lequel il avait vu Mme veuve Fallex se remuer, et que c'était cela qui l'avait rendu furieux et poussé au meurtre.

Interrogée à son tour, puis confrontée avec son accusateur, Mme Fallex déclara que jamais Andelhoff ne lui avait tenu le moindre propos amoureux, elle croyait fermement que celui-ci n'avait voulu l'assassiner que pour la voler ensuite.

A ces mots, le jardinier belge s'écria qu'il était un honnête homme, et que son ancien maître ne lui avait jamais rien fait de mal.

M. Houeix mit fin à cette scène pénible et renvoya le prisonnier à la maison d'arrêt, sa religion étant suffisamment établie.

Il est fort probable que Andelhoff sera renvoyé, sauf supplément d'enquête, devant les assises du mois d'avril.

## Douai

Chambre des appels correctionnels

LES FRAUDES DE VIANDE DE BARLIN

Mercredi, est revenu devant la chambre des appels correctionnels de Douai, présidée par M. Boquet, l'affaire des fraudes de viande d'Heran-Combray, dont le condamné, le bouvier Eugène de Barlin, condamné à trois mois de prison avec sursis, à 500 francs d'amende pour avoir mis en vente de la viande tuberculée.

Le condamné, pour plus amples renseignements, avait remis l'affaire pour entendre les témoignages de MM. Fichelle Louis et Charlet, vétérinaires inspecteurs de la ville de Lille, qui rédigèrent leurs rapports dans cette affaire.

« Donc, comme la si bien dit M. Charlet, la viande mise en vente était hydrochlorique et tuberculée. »

Et pour confirmer ses preuves, M. Charlet remit au Président une lettre de M. Vallée, professeur des maladies contagieuses à l'école vétérinaire d'Alfort, qui confirme en tous points les rapports de MM. Fichelle et Charlet.

M. Bonnière, vétérinaire à Brénois, cité par la défense, fait naturellement l'éloge de son client.

Après plaidoirie, la cour met l'affaire en délibéré. Le jugement sera rendu à huitaine.

## LES ACTES DE MALVEILLANCE

C'est le jeudi 9 mars que viendront devant le tribunal correctionnel de Douai les débats concernant les actes de malveillance commis sur la ligne de Douai à Leforest par plusieurs familles travaillant à la Compagnie des mines de l'Escarpelle.

C'est notre ami Escoffier qui défendra les prévenus.

## COUR D'ASSISES DU NORD

La Chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant la Cour d'assises du Nord les affaires suivantes :

Viol à sin. — Inculpé Klinsack Stephan, 31 ans, mineur à Valenciennes, le 13 novembre 1910, s'est livré à des actes obscènes sur la jeune Louise Dicheval, 12 ans. — Maurice Planquet, 22 ans, surveillant des postes et télégraphes à Lille, Mai, juin, juillet 1904, a dérobé plusieurs mandats.

Meurtre à Fournies. — Les 13 décembre 1910, Léon Collet, rattacheur, étant ivre, inculpé de tentative de meurtre sur sa femme et sa mère. — Louis Hanocq, 53 ans, directeur des bains publics, inculpé d'assassinat sur la personne du sieur Lequin.

## ARRONDISSEMENT DE DOUAI

### SIN-LE-NOBLE

### BICYCLETTE ET CHARIOT

J.-B. Cannuède, 29 ans, mineur, regagnant un bicyclette de Valenciennes et se rendant par le chariot de la brasserie coopérative « La Douaisienne », qui était dépourvu de lanterne allumée.

La roue du vélo fut endommagée et M. Cannuède, qui a dépensé une dizaine de francs pour la faire réparer, a déposé une plainte à la justice.

### WAZIERS

Hier matin, l'électricien Lebano-Defontaine, 33 ans, originaire de Louvroil, réparant des fils électriques, est tombé en bas de son échelle. Dans sa chute, il se fractura le bras. Après avoir reçu les soins d'un docteur, Lebano a été reconduit en voiture à son domicile.

## ARRONDISSEMENT DE VALenciENNAISE